

Jean-Pierre Sueur répond à Jean-Pierre Perrin-Martin

NOUS avons reçu de Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans et président du SIVoM de l'agglomération orléanaise, la réaction suivante :

« Dans la lettre que "La République du Centre" a publiée le 5 juin dernier, M. Jean-Pierre Perrin-Martin considère que la position qui a été celle de mes collègues du SIVoM et de moi-même par

rapport à l'attribution des travaux du futur "pont ouest" est "renversante".

« Je tiens à répondre aux graves accusations que contient ce courrier. J'ai dit, et je le répète, que je ne saurais accepter que l'on mette en cause l'honnêteté et l'intégrité avec lesquelles les membres de la commission d'appel d'offres que je préside font leur travail.

« Cette commission d'appel d'offres œuvre en toute indépendance. Elle a pour objet d'examiner les offres et de proposer aux élus de retenir la meilleure. La meilleure offre n'est pas forcément la moins chère : c'est la "mieux disante".

« Dans le cas du pont ouest, les conclusions des rapports techniques étaient claires et concordantes. Le "mieux disant" était aussi le "moins disant" et les écarts de prix étaient considérables.

« Dans ces conditions, retenir l'offre que soutient M. Perrin-Martin aurait consisté très exactement à commettre un "délit de favoritisme", délit qui est réprimé par les tribunaux.

« S'il fallait, au nom des idées simplistes et irresponsables que défend M. Perrin-Martin, retenir les entreprises en vertu de leur proximité géographique ou de leur nationalité, il ne servirait évidemment à rien de faire des commissions d'appel d'offres.

« Je précise en outre que rien n'empêchait les entreprises géographiquement proches de faire l'offre la "mieux disante".

« Ce qui est "renversant" dans la lettre de Jean-Pierre Perrin-Martin, c'est la facilité avec laquelle il s'adonne à la démagogie. »